



On veut me licencier pour insuffisance : quels sont mes droits ?

Par **Dolinette**, le **25/11/2009** à **17:07**

Bonjour,
Cadre commercial en CDI , je pense qu'on me fait des pressions depuis 6 mois (injustifiées) pour me pousser à démissionner.
À présent, on me convoque 2 fois par semaine, pour que "je prenne vite une décision"... pour sans doute me mettre encore une fois la pression, sans que le terme licenciement ait été formulé par les RH. C'est moi qui, au bout de 3 réunions, ai dû demander si en fait ils voulaient me licencier, et ils m'ont dit « qu'on est proche de l'insuffisance professionnelle ».
L'entreprise ne connaît pas la crise, je n'ai pas fait de faute professionnelle, j'ai toujours été loyal et sérieux dans mon travail ; on me reproche « un manque de diplomatie » dans mon métier, où parfois il est effectivement dur de résister à la pression et de doser sa diplomatie, devant faire avancer les projets pour une date donnée. Ou le fait que je « manquais d'entrain » à partir en déplacement professionnel.
N'ayant reçu aucun courrier ou d'écrit quant aux reproches formulés ou au licenciement évoqué pour "insuffisance professionnelle", je pense être en position de force pour négocier.
Ainsi, plusieurs questions me viennent à l'esprit : les motifs invoqués peuvent-ils être acceptés par un juge aux Prud'hommes ?
Aussi, comment est-il possible de prouver leur harcèlement pour me pousser à démissionner ? Puis-je demander un supplément financier pour préjudice moral ?
- Par exemple, une réunion imprévue avant mes vacances d'été (vacances validées 5 mois auparavant) avec mon N+1 et la RH pour me dire que je ne peux pas partir, qu'on va me baisser ma note de résultats (définie en entretien un mois auparavant sans aucun reproche!!!), ... : mon témoignage suffit-il, car il n'y a pas d'écrit encore une fois ? Pour préjudice, ils m'ont gâché mes vacances, étant quand même partie (ayant un billet d'avion non remboursable) et craignant tous les jours de trouver une lettre de licenciement dans ma boîte aux lettres à mon retour.
Lors de mon entretien annuel, j'ai eu 5% d'augmentation sans critiques: est-ce une preuve valable pour un juge que l'entreprise était contente de mes résultats, mes collègues n'ayant pas eu tous autant par ailleurs ? (je n'ai pas de part de salaire variable)
Comment

puis-je me défendre mes droits? rnQue puis-je négocier avec mon entreprise ?rnPuis-je exiger un reclassement interne ?rnY-a-t-il des avocats « gratuits » dans ce cas ?rnMerci

Par **jeetendra**, le **25/11/2009** à **18:48**

[fluo]CDAD DE L'ISERE[/fluo]rnPlace Saint-André38026 Grenoblern04 76 59 41 41rn[fluo]Maison de l'Avocat[/fluo]rn45 Rue Pierre Semard - 38026 GRENOBLE rnTél. 04 76 15 10 36 (secrétariat)rnBonsoir, au vu de vos différentes préoccupations d'ordre professionnel une consultation avec un avocat s'impose afin de voir plus clairement les choses, contactez le cdad, la Maison de l'Avocat à Grenoble pour avoir un rdv avec un avocat, tenez bon, cordialement.